

Décret Magicobus III : décrypter et sécuriser sa pratique face aux nouvelles mesures de simplification procédurale

À distance

Programme de la formation



REF
MOD_2026078

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
29 septembre 2026
de 11h00 à 13h00

DUREE
2 heures

PUBLIC
Avocats, juristes, assistantes

PRE-REQUIS
La formation ne nécessite aucun pré-requis.

FORMATEUR(S)
· **AMRANI-MEKKI Soraya**
Professeure agrégée des facultés de droit, spécialiste de procédure civile et ambassadrice des modes amiables
· **LE ROY Jérôme** *Avocat associé LX Amiens, spécialiste de la procédure d'appel, Président de LX Avocats*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Identifier les principales mesures du décret n° 2026-683 et leur portée pratique.
- Calculer et sécuriser les nouveaux délais applicables aux ordonnances sur requête in futurum (art. 145 CPC).
- Évaluer le risque d'application de la nouvelle procédure d'admission rapide des demandes incontestées et adapter sa stratégie de comparution
- Identifier les dates d'entrée en vigueur différenciées applicables à chaque mesure.

DESCRIPTION / CONTENU

- Contexte et trajectoire
 - Rappel des décrets Magicobus 1 (n°2024-673) et Magicobus 2 (2025-619)
 - Magicobus 3 : ce qui a changé entre le projet et le texte définitif
- Ordonnance 145 CPC
 - Délais d'exécution et de rétractation
 - Entrée en vigueur
 - Impact sur les instances en cours
 - Impact sur les mesures d'expertise en construction
 - Bonnes pratiques
- Radiation 524 CPC
 - Rappel des anciennes dispositions
 - Nouveau point de départ
 - Entrée en vigueur
 - Impact sur les procédures en cours
- Dématérialisation du jugement
 - Jugement numérique
 - Entrée en vigueur
 - Impact sur la signification par commissaire de justice
- MARD
 - Rappel sur les mesures d'administration judiciaire et impact sur les voies de recours
 - Délais de consentement
- Procédure d'admission rapide des demandes incontestées (PARDI)
 - Exposé du principe
 - Date d'entrée en vigueur
 - Impact sur les instances à venir
 - Bonnes pratiques
 - Impact sur les procédures d'appel
- Contentieux bail commercial
 - Nouvelles dispositions
 - Entrée en vigueur
 - Impact sur les procédures en cours
- Contentieux prud'homal
 - Nouvelles dispositions



- Entrée en vigueur
- Impact sur les procédures à venir
- Contentieux de l'expropriation
 - Nouvelles dispositions
 - Entrée en vigueur
 - Impact sur les procédures en cours
 - Bonnes pratiques
- Convocations à la charge du greffe
 - Exposé des nouvelles dispositions
 - Expérimentation territoriale
 - Entrée en vigueur
 - Rappel des risques et des bonnes pratiques
- Conclusion
 - Attente du décret RIVAGE
 - Session de questions-réponses finale et clôture

METHODE PEDAGOGIQUE

Apports théoriques principalement

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Plateforme de visioconférence interactive : Dendreo Live

Support de formation complet (format PDF)

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de positionnement et de recueil des attentes pour évaluation du niveau initial

Sessions de questions-réponses régulières

Formulaire d'auto-positionnement post-formation.

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : 01 83 90 43 67.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis. Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier la fonctionnalité de virement instantané proposé par votre banque en cas d'inscription de dernière minute.